

**Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil d'établissement
tenue le mardi 1^{er} novembre 2016 à 19h00**

ÉCOLE LES BOCAGES, 4832 DES LANDES, ST-AUGUSTIN, QUÉBEC

Étaient présents :

Diane Alary	Marie-Christine Côté	Sébastien Gobeil
Sophie Arsenault	Chantale Coulombe	Guylène Plante
Philippe Bolduc	Valérie Deilhes	Sébastien Simard
Philip Boumansour	Simon Dostie	Maryse Tétrault

Invitée :

Roseline Drolet

Était absente :

Lucie Baril

1. Ouverture

1.1 Mot d'ouverture

M. Gobeil souhaite la bienvenue à tous à cette seconde réunion du Conseil d'établissement après un début d'année mouvementé et proactif.

1.2 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

M. Gobeil constate que le quorum est atteint.

1.3 Adoption de l'ordre du jour

M. Gobeil présente brièvement l'ordre du jour de la réunion.

On fait d'abord la correction suivante au point 5.1 : *Critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire pour 2017-2018* (et non 2018-2019).

On effectue ensuite les ajouts suivants à la section « Varia » :

- 8.2 Vente de photos de la disco bonbons pour la Fondation
- 8.3 Sondage auprès des parents

Il est proposé par Mme Guylène Plante d'adopter l'ordre du jour de la réunion du 1^{er} novembre 2016. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-16-17-014**

1.4 Adoption et suivis au procès-verbal du 6 octobre dernier

Correction :

- Point 5.2, 1^{er} paragraphe : On remplace la seconde phrase par la suivante : « *Pour certaines activités, on a pensé diviser la clientèle, que ce soit en en offrant deux types ou en permettant à certains niveaux d'aller en sortie à l'extérieur ou de rester à l'école.* »

*L'adoption du procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2016 est reportée à la prochaine réunion puisque certains membres du Conseil d'établissement n'ont reçu les documents que la journée même. Il est suggéré de toujours envoyer le procès-verbal avec l'ordre du jour de la prochaine réunion par courrier électronique, comme cela était fait l'an dernier.

Suivis :

- Point 3.2 (suivi du point 3.5) : La disco bonbons de la Fondation a été un réel succès. Environ 200 enfants y ont participé.
- Point 3.2 (suivi du point 4.1) : La discussion sur les modalités de la prochaine assemblée générale des parents aura lieu à l'assemblée générale des enseignants du mois de janvier afin d'amener des idées au Conseil d'établissement en février.
- Point 3.3 : Le document *Règles de régie interne du Conseil d'établissement de l'école Les Bocages* est déposé ce soir, mais de petites modifications pourraient y être apportées sous peu, en vertu de la loi 105.
- Point 5.4 : M. Dostie félicite M. Simard pour la rédaction de qualité du *Bocages Express*.
- Point 6.2 : Les élèves de 6^e année ont bien aimé leur visite à l'école des Pionniers le 21 octobre dernier, notamment à cause des possibilités de manipuler du matériel en arts et en science. Le 27 octobre, la course à l'école L'Arbrisseau n'a finalement réuni que les élèves de 6^e année et fut bien appréciée également.
- Point 7.1 : Mme Deilhes fait part d'un commentaire reçu d'un parent concernant les frais demandés aux parents pour l'aide aux devoirs cette année, à l'effet que ce service ne devrait pas être payant. Ce n'est pas le prix demandé qui est remis en cause, mais le principe. Il est possible que ce dossier soit réévalué en janvier, tel que discuté lors de la précédente réunion.
- Point 7.3 : Le module de jeu a été acheté, mais ne sera malheureusement installé qu'au printemps.

1.5 Précision pour les mandats de chacun des représentants de parents

M. Simard réitère l'importance de la présence d'un parent de l'école aux réunions du Comité de parents. Mme Deilhes a accepté d'être la représentante, mais il faudrait qu'elle soit remplacée dans l'éventualité où elle ne peut assister à une réunion.

1.6 Précision concernant les résolutions

M. Simard informe les nouveaux membres que le Conseil d'établissement sera consulté sur trois documents importants d'ici la mi-décembre et qu'il devra formuler une résolution sur chacun d'eux (voir point 5).

2. Interventions du public

Aucune intervention du public.

3. Adoption

3.1 Budget de fonctionnement du Conseil d'établissement

M. Simard explique que le budget alloué au Conseil d'établissement pour l'année 2016-2017 est de 1141\$. Le budget est à la discrétion des membres et peut notamment servir au secrétariat, au gardiennage, à une contribution à la soirée de remerciement des parents bénévoles de l'école ou encore à une activité sociale. Il a été établi lors de la dernière réunion de maintenir le paiement d'une secrétaire pour rédiger les procès-verbaux, à raison d'un salaire de 125\$ par réunion.

Il est proposé par M. Philip Boumansour d'adopter le budget de fonctionnement du Conseil d'établissement. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-16-17-015**

4. Approbation

4.1 Changement à l'horaire pour la journée du 23 décembre

M. Simard explique que la Commission scolaire permet aux écoles de terminer une heure plus tôt la journée précédant le congé des Fêtes. Le 23 décembre, les enfants finiraient donc à 14h17. Toutefois, il a été proposé par les enseignants de dîner en classe et de terminer plus tôt, soit à 12h45. Le transport scolaire n'étant pour l'instant disponible qu'à 14h15, M. Simard tentera de devancer l'arrivée des autobus pour les quelques élèves concernés. Les autres pourront aller au service de garde ou quitter pour la maison. Un formulaire sera envoyé aux parents afin de connaître leur intention pour cette journée spéciale.

Il est proposé par Mme Valérie Deilhes d'approuver le changement à l'horaire pour la journée du 23 décembre prochain. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-16-17-016**

*M. Gobeil se questionne sur la journée pédagogique flottante du 31 octobre dernier. Les avis étaient partagés face à cette décision de l'équipe-école. Il est mentionné que cette dernière ne faisait pas l'unanimité chez les enseignants non plus. Les enfants qui ont toutefois passé cette journée au service de garde ont grandement apprécié les activités spéciales d'Halloween offertes. M. Simard mentionne que le choix par école de quatre journées pédagogiques flottantes n'aura plus lieu l'an prochain par souci d'économie de la Commission scolaire. Une seule journée pédagogique flottante sera choisie par école, les trois autres allant être uniformisées.

4.2 Vente de chandails au logo des équipes sportives

Voir document « Vente de vêtements des Griffons »

M. Simard informe les membres que différents articles à l'effigie de nos équipes sportives seraient à vendre. La vente débiterait le mercredi 2 novembre à un kiosque installé à la porte d'entrée principale. Les fonds amassés serviraient à l'achat de matériel sportif pour l'école et les équipes sportives. Les chèques devraient être faits à l'ordre de l'école.

Il est proposé par Mme Sophie Arsenault d'approuver la vente de chandails à l'effigie des équipes sportives de l'école. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-16-17-017**

5. Consultation

5.1 Critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire pour 2017-2018

Voir document « Les critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire pour 2017-2018 »

M. Simard présente brièvement le document sur les critères d'inscription pour l'année scolaire 2017-2018, en insistant notamment sur le point 5.1.3 qui précise que le libre choix est toujours offert s'il reste de la place à l'école désirée. Il présente également les critères mis de l'avant dans le cas d'un transfert, en rappelant que le critère de fratrie n'est pas considéré à la Commission scolaire. Aucun changement n'a été apporté par rapport à l'an dernier. Ce document en consultation pourra faire l'objet, s'il y a lieu, de recommandations du Conseil d'établissement en décembre.

L'absence du critère de la fratrie demeure inconcevable pour plusieurs, surtout dans l'éventualité où l'aire de desserte de l'école est appelée à changer. En effet, pour l'instant, il a été annoncé que les enfants d'une même famille ne pourraient fréquenter l'école Les

Bocages s'ils n'y ont pas encore débuté leur scolarité. On ne comprend toujours pas pourquoi ce critère est tenu en compte dans d'autres commissions scolaires et pas à la Commission scolaire des Découvreurs. On est conscient que ce sujet, ramené à chaque année au Conseil d'établissement, semble immuable à cause d'un avis juridique qui a déjà jugé discriminatoire le critère de fratrie pour les familles n'ayant qu'un seul enfant. Certains membres mentionnent toutefois que le problème peut être vu sous un autre angle et que de discriminer une famille n'est guère mieux. De plus, la fratrie est prise en compte dans les centres de la petite enfance et ce devrait être la même procédure dans les écoles...

D'ici le 16 décembre, on souhaite vérifier s'il existe une reconnaissance gouvernementale du critère de fratrie dans les centres de la petite enfance et obtenir des informations sur les critères d'inscription à la Commission scolaire des Navigateurs. On désire ainsi formuler une recommandation qui s'appuie sur des arguments forts et validés puisque l'école Les Bocages sera touchée à plus forte raison cette année si un changement à son aire de desserte survient. Les membres sont invités à réfléchir à d'autres idées d'ici la prochaine réunion.

Mme Drolet conclut la discussion en expliquant que le dossier des transferts d'élèves n'est jamais pris à la légère par la direction générale, car même si seulement 8 élèves ont été transférés en septembre dernier dans l'ensemble de la Commission scolaire, la rareté de la situation n'enlève en rien qu'elle est souvent dramatique pour les familles touchées. Bien entendu, la lecture serait différente si les 8 enfants provenaient d'une même école. Elle ajoute que les membres du Comité de parents ne sont pas unanimes sur le critère de la fratrie puisque le critère de distance semble plus important pour certains. Dossier à suivre...

5.2 Liste des écoles et des centres en opération et leur aire de desserte pour 2017-2018

Voir document « Liste des écoles et des centres en opération et leur aire de desserte pour 2017-2018 »

Tel que discuté lors de la réunion du 6 octobre dernier, de grands changements impliquant quatre écoles de la Commission scolaire, dont l'école Les Bocages, font partie intégrante du document. M. Simard invite donc les membres à prendre connaissance des modifications proposées aux aires de desserte des écoles Primevères, Jouvence, L'Arbrisseau et Les Bocages (voir sections surlignées en jaune dans le document). Ces dernières ont été présentées à l'équipe-école et aux éducateurs du service de garde. Pour l'instant, la grande majorité des enseignants sont en accord avec le changement d'aire de desserte puisque les dernières années ont montré que les prévisions à la baisse ne se sont pas réellement avérées. Parmi les craintes exposées, ce qui revient le plus fréquemment est une inquiétude quant à une diminution de services offerts aux élèves. On souhaite avoir un service équivalent et proportionnel au nombre d'élèves dans l'école. Par ailleurs, l'absence du critère de fratrie est décriée dans l'optique qu'il s'agit ici d'une situation exceptionnelle.

Le 8 novembre prochain se tiendra la rencontre d'information pour les parents. La direction générale, les directeurs des écoles L'Arbrisseau et Les Bocages, la responsable du service de garde, le président du Conseil d'établissement et les commissaires seront présents. Une relance de l'invitation aux parents sera faite par courrier électronique cette semaine. On

souhaite qu'il y ait un représentant des enseignants et un représentant du service de garde afin de justifier les demandes répétées de modifier l'aire de desserte de l'école. M. Gobeil prendra la parole afin d'expliquer le contexte de ces demandes depuis l'arrivée des classes du 3^e cycle de l'école des Grandes-Marées. On souhaite que l'alternative du libre choix d'école soit mise de l'avant si les commissaires ne changent pas d'avis concernant la fratrie. Dans un tel cas, des parents pourraient choisir d'envoyer leur enfant à l'école Les Bocages, mais devraient assumer les frais de 158\$ pour le transport en autobus et accepter un transfert d'école éventuel si le niveau dans lequel se trouve leur enfant est en surplus.

M. Simard rappelle que 47 élèves sont touchés par ce changement. Parmi ceux-ci, neuf familles ont un enfant **entre 0 et 4 ans** actuellement. Ces dernières sont inquiètes et certaines ont même communiqué avec l'école depuis l'annonce de la modification possible à l'aire de desserte. Il semblerait également qu'un regroupement de parents serait en train de se former afin de proposer d'autres solutions lors de la réunion du 8 novembre. Des études de géolocalisation seraient en cours afin de vérifier si la distance entre la zone touchée est réellement supérieure à celle d'autres zones non ciblées.

Le Conseil d'établissement devra émettre une recommandation d'ici le 16 décembre, à la lumière des avis émis par les parents et le personnel de l'école. Si de nouveaux arguments sont apportés, il se pourrait qu'une séance extraordinaire soit nécessaire après la réunion du 7 décembre prochain afin de formuler une recommandation éclairée. À suivre...

5.3 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 et prévision de la clientèle

Voir document « Lancement de consultation du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2018 – 2018-2019 – 2019-2020 et prévisions de clientèle »

M. Simard présente le document relatif au plan triennal de répartition et de destination des immeubles et aux prévisions de clientèle. Ce document est également en consultation et pourra faire l'objet, s'il y a lieu, de recommandations du Conseil d'établissement en décembre. Il attire l'attention sur la page 3 où le ratio maximal d'élèves vient définir l'organisation scolaire. Selon le Ministère, la capacité d'accueil de l'école est de 21 groupes, mais ce dernier ne tient pas compte du service de garde puisqu'il s'agit d'un service complémentaire non essentiel. Toutefois, la Commission scolaire octroie deux locaux au service de garde donc la capacité d'accueil réelle de l'école est de 19 groupes, maximum étant atteint chaque année depuis le déménagement des classes de 3^e cycle des Grandes-Marées. Pour la Commission scolaire, l'école n'est donc pas en surpopulation selon les chiffres. Par contre, compte tenu du grand nombre d'enfants fréquentant le service de garde (274 inscriptions régulières cette année, sans inclure les inscriptions sporadiques), quatre locaux devraient leur être attribués, en plus des spécialistes qui se voient dans l'obligation de partager leur local. Actuellement, le compromis réalisé pour une meilleure qualité de vie à l'école est de louer le Centre socio-récréatif à la Ville de St-Augustin, en respectant des conditions strictes, pour environ 10 000\$ par année. Tous s'entendent pour dire que cette importante somme pourrait être utilisée autrement...

Les prévisions de clientèle annoncent une décroissance depuis plusieurs années, baisse qui s'est avérée cette année, mais qui ne se reflète pas dans le nombre de groupes qui demeure intact. De plus, avec le développement domiciliaire à St-Augustin qui n'est pas pris en compte dans les prévisions, plusieurs ne voient pas une réelle diminution de clientèle à l'école Les Bocages dans un avenir rapproché.

Compte tenu de tous ces éléments, la Commission scolaire et le Conseil des commissaires ont décidé de lancer la consultation sur la modification de l'aire de desserte de l'école, telle que demandée de façon répétée par le Conseil d'établissement depuis quelques années, afin d'équilibrer les clientèles des écoles Les Bocages et L'Arbrisseau. Mme Drolet croit donc important que le président du Conseil d'établissement, appuyé au besoin par des enseignants et éducateurs du service de garde, dresse le portrait de la situation lors de la rencontre du 8 novembre prochain, en émettant des réserves par rapport au critère de fratrie non considéré.

6. Information

6.1 Cadre d'organisation de services éducatifs 2017-2018

Voir document « Cadre d'organisation des services éducatifs 2017-2018 » transmis par courrier électronique le 27 octobre dernier

M. Simard présente brièvement le document en mentionnant qu'il dresse la liste des programmes particuliers. Il précise qu'il n'y a que très peu de changements cette année par rapport à l'an dernier et que ceux-ci ne concernent pas l'école Les Bocages (voir éléments en rouge dans le document). Il est possible pour le Conseil d'établissement d'émettre un avis à l'aide du formulaire de retour de consultation. Au besoin, ce sera fait lors de la prochaine réunion.

Mme Arsenault se questionne sur la formule retenue de demi-journées d'anglais intensif à l'école (voir page 9) alors que la majorité des écoles de la Commission scolaire utilise un modèle de 5 mois d'anglais et 5 mois d'enseignement régulier. Mme Plante explique que le modèle de demi-journées est le meilleur pour l'élève qui pratique l'anglais durant 10 mois consécutifs et qui voit également ses apprentissages académiques étalés sur toute l'année, ce qui l'aide pour son entrée au secondaire. Pour l'enseignant, ce modèle est toutefois plus contraignant puisqu'il enseigne toute l'année à une cinquantaine d'élèves et a donc davantage de corrections et de suivis à réaliser.

6.2 Plan de lutte à l'intimidation

M. Simard informe les membres que les membres du comité des règles de vie, accompagnés des deux techniciennes en éducation spécialisée, travaillent actuellement à présenter le plan de lutte à l'intimidation. Le document sera transmis au Conseil d'établissement lors de la prochaine réunion. Depuis septembre, on souhaite améliorer le vivre-ensemble en

proposant une activité par mois à tous les élèves de l'école. Par exemple, en octobre, toutes les classes ont vécu une activité sur la résolution de conflits. Les billets de dénonciation seront utilisés plus régulièrement afin d'effectuer un travail de prévention où on tente d'éviter que des comportements répétitifs s'installent et où on exerce une action immédiate en intervenant rapidement. Une procédure spéciale est établie pour la gestion des conflits.

On se questionne sur l'utilité de l'adresse courriel proposée l'an dernier dans le feuillet pour la dénonciation (sosintimidation@csdecou.qc.ca). M. Simard affirme que cette dernière sera enlevée puisque personne ne semble avoir accès à cette boîte de réception. D'autres techniques sont maintenant utilisées pour dénoncer une situation d'intimidation.

Mme Arsenault suggère d'inviter un conférencier très en demande, M. Stéphane Paradis, qui est venu animer un atelier dans la classe de Mme Mélanie Gazaille l'an dernier. Celui-ci travaille à la positive le respect et l'estime de soi et crée le contact avec chacun des élèves de la classe visitée. Il pourrait passer dans chacune des classes l'an prochain si les enseignants sont intéressés à le recevoir. Elle acheminera ses coordonnées à M. Simard.

6.3 Prévision de la clientèle

M. Simard informe les membres qu'une légère diminution de clientèle est à prévoir pour l'année scolaire 2017-2018. Si le changement d'aire de desserte entre en vigueur, la diminution sera peut-être un peu plus importante. Il s'engage à fournir rapidement au Conseil d'établissement toutes les informations concernant l'évolution de l'organisation scolaire à venir à la fin du mois de février, après la période des inscriptions, puisqu'il s'agit toujours d'un dossier émotif si une classe multi-âges ou des transferts sont à prévoir.

7. Informations générales

7.1 Mot de la présidence

M. Gobeil constate que son nouveau rôle de président du Conseil d'établissement génère davantage de questions et de discussions avec les parents de l'école qu'il croise dans les corridors. Il est heureux de constater que plusieurs parents suivent et sont intéressés aux dossiers traités par le Conseil d'établissement, même s'il n'y a pratiquement jamais de public lors des réunions.

Par ailleurs, il a fait suivre à M. Alain Fortier la lettre d'invitation aux parents à la rencontre du 8 novembre prochain. Il le recontactera pour lui expliquer qu'il prendra la parole au début de la rencontre afin d'expliquer les raisons qui ont motivé le Conseil d'établissement à demander de façon répétée à ce que les aires de desserte soient revues, sans toutefois prendre position sur le dossier officiellement pour le moment. Il invite finalement les membres à être présents lors de cette importante rencontre.

7.2 Mot de la direction

M. Simard informe les membres sur différentes activités vécues à l'école :

- Les rencontres de bulletin de la 1^{re} étape auront lieu les 17 et 18 novembre prochains. En tant que directeur, il s'agit d'un moment important pour revoir les services offerts aux élèves et réaliser des plans d'intervention pour aider les élèves en difficulté.
- La seconde parution du *Bocages Express* aura lieu en décembre. Les membres sont invités à ajouter des éléments au nom du Conseil d'établissement au besoin.

7.3 Mot de la trésorerie

M. Boumansour n'a rien à ajouter aux points discutés préalablement, sinon qu'un montant de 125\$ a été retranché au budget du Conseil d'établissement pour payer le secrétariat de la précédente réunion.

7.4 Mot de la représentante du Comité de parents

Mme Deilhes, représentante au Comité de parents, a eu sa première rencontre en octobre dernier. Voici les principaux sujets abordés et les principales décisions prises :

- La majorité de la réunion a porté sur les élections aux différents postes.
- Un avis a été demandé à la Commission scolaire sur la rentrée progressive au préscolaire, actuellement en cinq demi-journées, puisque certains trouvent la durée un peu longue et croient que cette modalité sert davantage les enseignants que les enfants qui passent le reste de leur journée au service de garde pour la plupart. Il est suggéré d'inviter les enseignantes du préscolaire pour nous expliquer les avantages de cette tradition avant l'approbation de la rentrée progressive de l'an prochain.
- Il n'y a eu aucune discussion sur le changement possible des aires de desserte puisque le représentant de l'école L'Arbrisseau était absent.

7.5 Mot de la responsable du service de garde

Mme Tétrault affirme que la journée pédagogique du 31 octobre dernier fut un succès et que les 150 enfants inscrits étaient très heureux de la belle planification offerte. En ce qui a trait à la semaine de relâche, un comité évalue actuellement une seule ouverture de service de garde dans le secteur ouest et une seule ouverture dans le secteur est, car les dernières années n'ont pas amené assez d'inscriptions. Il a toutefois été remarqué que la clientèle des Bocages n'a pas l'habitude d'aller dans une autre école si le service est offert ailleurs. La Commission scolaire analyse les inscriptions des années antérieures de différentes écoles s'étant portées volontaires et fera part de sa décision à la lumière des chiffres recensés.

Finalement, aucun spectacle de Noël collectif ne sera présenté cette année, mais chaque groupe présentera ce qu'il a préparé aux parents du groupe uniquement.

7.6 Mot des représentants des autres membres du personnel

M. Philippe : Le climat est toujours excellent au 1^{er} cycle, notamment à cause des beaux groupes qui aident à maintenir une ambiance positive. Le chariot de tablettes iPad est de plus en plus utilisé et les enfants en sont très heureux. Par ailleurs, les classes de 2^e année travaillent à l'aide du logiciel Tap Touche afin d'améliorer leur doigté à l'informatique.

Mme Marie-Christine : Les élèves du 2^e cycle complètent leurs évaluations et différents projets de fin d'étape, dont la réalisation d'un plan de seigneurie en univers social en 4^e année. Il est également à noter que plusieurs enseignantes ont des stagiaires de l'Université Laval cette année, en particulier au 2^e cycle. Celles-ci apportent de nouvelles approches pédagogiques et une fraîcheur dans l'enseignement dispensé.

Mme Guylène : Les élèves du 3^e cycle sont de plus en plus autonomes et organisés, même s'ils ont encore besoin de soutien dans certaines matières. Les élèves de 5^e année sont allés au PEPS le 27 octobre dernier tandis que ceux de 6^e année ont relevé le défi de la course de 2 km à l'école l'Arbrisseau en après-midi. Les élèves de 6^e année iront en sortie à la tour Martello le 7 novembre prochain vivre une activité à caractère historique et militaire. Enfin, les élèves de 6^e année présenteront en anglais leurs maisons à différentes classes de l'école.

Mme Diane : La routine est de mieux en mieux intégrée par les petits du préscolaire, surtout que le ratio est plus petit cette année (environ 15 élèves par groupe). Ce changement par rapport à l'an dernier est très apprécié puisque les éducateurs ont l'impression d'avoir plus de temps pour aider chacun des enfants, dont ceux en difficulté. Par ailleurs, le Défi têtes rasées aura lieu le 27 mai prochain. En trois ans, l'école Les Bocages a amassé 55 473\$.

7.7 Mot de la commissaire

Mme Drolet fait état des éléments discutés lors de sa dernière rencontre des commissaires :

- Elle a amené le dossier des portes ouvertes dans les écoles primaires, mais elle obtiendra réponse à sa question uniquement à sa prochaine réunion.
- En septembre 2016, huit enfants ont été transférés d'école à la Commission scolaire.
- Un nouveau portail destiné aux parents, plus convivial, sera bientôt disponible.
- La récente mise à jour économique du gouvernement a annoncé un réinvestissement en éducation. La Commission scolaire des Découvreurs a bénéficié de 255 000\$. Un montant de 5000\$ sera distribué dans chacune des écoles, en plus d'un montant au prorata des élèves, ce qui totalise un montant de 10 667\$ pour l'école Les Bocages. Les sommes octroyées sont décentralisées. Ce sera donc aux écoles de choisir le domaine dans lequel elles souhaitent dépenser cet argent, en respectant certains critères. Les nouvelles initiatives pédagogiques ou différents projets relevant du projet éducatif sont encouragés, mais il ne sera pas possible d'acheter des meubles ou des tablettes électroniques. La reddition de comptes se fera au Conseil d'établissement. À suivre...

8. Varia

8.1 Activité sociale du mois de décembre pour les membres du Conseil d'établissement

M. Gobeil propose que l'heure de la réunion du 7 décembre prochain soit devancée à 18h30 afin qu'une activité sociale ait lieu pour les membres du Conseil d'établissement avant le congé des Fêtes. Il est décidé que chaque membre apporte un plat à partager. Afin d'éviter les répétitions de mets, un courrier électronique sera envoyé afin que tous inscrivent ce qu'ils prévoient apporter.

8.2 Vente de photos de la disco bonbons pour la Fondation

La disco bonbons de la Fondation ayant été une réussite, tant au plan de la participation que de la satisfaction des élèves, la Fondation propose de vendre les photos prises lors de la soirée par une photographe professionnelle à raison de 1\$ par photo. Une table, à laquelle on trouverait deux ou trois exemplaires des différentes photos, serait installée près de la table des départs du service de garde le jeudi 3 novembre prochain. Un membre de la Fondation s'occuperait de la vente.

Il est proposé par Mme Chantale Coulombe d'approuver la vente de photos de la disco bonbons au profit de la Fondation. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-16-17-018**

8.3 Sondage auprès des parents

M. Simard informe les membres qu'un sondage sera envoyé aux parents d'ici la fin novembre dans le but de connaître leur opinion quant au nouveau photographe employé cette année pour les photos scolaires et quant aux différents modes de communication de l'école. Il souhaiterait peut-être la rendre plus efficiente en centralisant les messages envoyés aux parents. À suivre...

La levée de l'assemblée a lieu à 21h40.

Sébastien Gobeil, président

Sébastien Simard, directeur

Secrétaire : Marie-Christine Côté